

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

AFR 54/061/2005 - ÉFAI

Action complémentaire sur l'AU 136/05 (AFR 54/053/2005 du 24 mai 2005) et suivante (AFR 54/060/2005 du 16 juin 2005)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE TORTURE / CRAINTES D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES DÉTENTIONS AU SECRET / MORTS EN DÉTENTION

SOUDAN

Abdel Aal Mahmoud Gazira (h), fils de Mahmoud Gazira

Adil Gazira (h), frère de Mahmoud Gazira

El Amin Kuku (h), 13 ans (infirme)

Anid Kau Lioi (f), fille de Mayak Nich, responsable communautaire dans le camp de personnes déplacées de Soba Aradi

Akuch Kau Lioi (f), fille de Mayak Nich

ainsi que plus de 200 personnes arrêtées au camp de Soba Aradi

deux personnes libérées :

Mahmoud Gazira (h), issu de la communauté nouba, membre du Parti national unifié du Soudan

Hanan Mahmoud Gazira (f), sa fille

Londres, le 24 juin 2005

Mahmoud Gazira et Hanan Mahmoud Gazira ont été libérés. Deux cent huit résidents (chiffre non confirmé) du camp de personnes déplacées de Soba Aradi, à Khartoum-Nord, seraient toujours en garde à vue et seraient battus quotidiennement. Amnesty International craint qu'ils ne soient en danger de mort, car quatre des personnes arrêtées à Soba Aradi, dont Abdallah Daw Al Bait Ahmed, sont déjà mortes en garde à vue.

Un premier groupe de 19 résidents du camp de Soba Aradi, dont la plupart seraient originaires du Darfour (région de l'ouest du Soudan), ont récemment comparu en justice à Khartoum et ont été inculpés d'atteinte à la tranquillité publique. Il s'agissait de la première fois qu'ils étaient autorisés à s'entretenir avec leurs avocats et à être en contact avec le monde extérieur.

Les détenus ont dit à leurs avocats que les personnes arrêtées le 24 mai et après cette date avaient été réparties dans divers centres de détention aux alentours de Khartoum, mais qu'elles étaient ramenées chaque jour au poste de police de Soba Aradi et rouées de coups par des policiers. Des membres de la police leur auraient déclaré : « *Nous ne connaissons pas la loi, nous ne voulons pas que quiconque d'entre vous signale ces faits, parce que vous avez tué 19 personnes* » (Il s'agit d'une allusion à la mort de plusieurs policiers tués le 18 mai, lorsque la police a tenté de déplacer de force des résidents du camp de Soba Aradi pour les transférer dans un camp lointain, et qu'elle s'est heurtée à leur résistance).

Les avocats ont signalé les actes de torture dont ces détenus seraient victimes au gouverneur de l'État de Khartoum, mais il semble qu'il n'ait pris aucune mesure pour y mettre un terme.

La vague d'arrestations amorcée le 24 mai était liée aux affrontements qui ont opposé la police à des personnes déplacées résidant dans le camp de Soba Aradi, le 18 mai. On ignore si le nombre de policiers tués pendant les heurts s'élève à 14 ou à 19 ; entre 15 et 50 civils auraient aussi perdu la vie. Au cours de l'émeute, le poste de police de Soba Aradi a été incendié. Le gouvernement de l'État mène une politique consistant à réinstaller sans véritable consultation des personnes déplacées qui vivent dans les alentours de Khartoum, en usant, bien souvent, de la force, et en ne proposant aucune solution de remplacement satisfaisante en matière de relogement et de services de base. Ces initiatives ont été critiquées par les Nations unies.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais, en arabe ou dans votre propre langue) :

– dites-vous préoccupé par la sécurité de 208 résidents (chiffre non confirmé) du camp de personnes déplacées de Soba Aradi, qui se trouvent toujours en garde à vue, et exprimez l'indignation que vous inspirent les informations selon lesquelles ils seraient soumis à des actes de torture ;

- exhortez le gouvernement soudanais à condamner publiquement et sans délai les passages à tabac infligés aux détenus du camp de Soba Aradi, qui auraient entraîné la mort de quatre personnes en garde à vue ;
- demandez instamment qu'une enquête soit ouverte sans délai sur ces morts en garde à vue, y compris celle d'Abdallah Daw Al Bait Ahmed, et que les auteurs présumés de ces passages à tabac et ceux qui les auraient ordonnés ou qui en seraient responsables soient immédiatement suspendus de leurs fonctions et déférés à la justice, dans le cadre d'une procédure équitable ;
- exhortez les autorités à révéler sans délai l'identité et le nombre des personnes arrêtées à Soba Aradi depuis les affrontements du 18 mai, ainsi que leur lieu de détention ;
- demandez instamment que toutes les personnes détenues soient traitées avec humanité et autorisées sans délai à consulter un avocat, à voir leurs proches, à recevoir la visite d'observateurs des Nations unies chargés de veiller au respect des droits humains ainsi qu'à bénéficier de tous les soins médicaux dont elles pourraient avoir besoin ;
- appelez les autorités à veiller à ce que les personnes traduites en justice soient jugées conformément aux normes internationales d'équité et qu'elles puissent s'entretenir librement et régulièrement avec des avocats, afin de préparer leur défense avant l'ouverture d'un éventuel procès ;
- priez les autorités d'ouvrir une enquête indépendante et impartiale sur les événements qui se sont produits à Soba Aradi ainsi que sur le traitement réservé aux détenus et demandez-leur de rendre publiques les conclusions de ces investigations.

APPELS À :

Gouverneur de l'État de Khartoum :

Mr Abdul Haleem Mutafi
Governor of Khartoum State
Khartoum State
Soudan

Fax : +249 183 770143

Formule d'appel : *Dear Governor, / Monsieur le Gouverneur,*

Premier vice-président :

Mr Ali Osman Mohamed Taha
First Vice-President
People's Palace, PO Box 281
Khartoum, Soudan

Fax : +249 183 779977 / 780796 (veuillez indiquer : « *For the attention of the First Vice-President* »)

Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Vice-Président,*

Ministre de la Justice et procureur général :

Mr Ali Mohamed Osman Yassin
Minister of Justice and Attorney General
Ministry of Justice
Khartoum, Soudan

Fax : +249 183 780796 (veuillez indiquer : « *For the attention of the Minister of Justice* »)

Courriers électroniques : info@sudanjudiciary.org

Formule d'appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

COPIES À :

Conseil consultatif pour les droits de l'homme :

Dr Abdel Moneim Osman Taha
Rapporteur, Advisory Council for Human Rights
Khartoum, Soudan

Courriers électroniques : human_rights_sudan@hotmail.com

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Soudan dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 5 AOÛT 2005, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*